



Fondation des petits frères des Pauvres

Reconnue d'utilité publique

L'ESSENTIEL 2014



Le but statutaire de la Fondation est de « faciliter et améliorer durablement les conditions de vie des personnes n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, principalement des personnes âgées et notamment en matière de logement, soit directement, soit indirectement en permettant la réalisation de ces actions par d'autres organismes ».

La dynamique des projets dont s'est dotée la Fondation des petits frères des Pauvres exige du temps et des moyens. Ces moyens sont tout d'abord le savoir-faire que ses équipes bénévoles et salariées ont acquis à l'épreuve des réalisations passées ; mais ils sont tout autant la générosité constante des donateurs et testateurs et l'intérêt qu'ils témoignent à ces actions et projets par leur soutien financier régulier.

Que chacun en soit remercié.

FRANÇOIS DÉVÉ
PRÉSIDENT

MARTINE BORGOMANO
DIRECTEUR



Les principales réalisations de l'année 2014 de la Fondation des petits frères des Pauvres dans le cadre de ses missions sociales

La Fondation des petits frères des Pauvres agit soit directement, soit par l'intermédiaire de ses sept fondations abritées.

1 - LA FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Elle a soutenu **8 associations** qui agissent en **complémentarité** avec l'Association des petits frères des Pauvres sur les thèmes de la **solidarité intergénérationnelle**, des soins palliatifs, de l'accueil pour la lutte contre la solitude et des bienfaits d'activités artistiques diverses pour des personnes malades ou en EHPAD. Elle a mis en réserve une partie des fonds disponibles pour des projets lourds et à long terme de l'Association éponyme.



2 - LA FONDATION BERSABÉE

Aujourd'hui la **Fondation Bersabée est propriétaire sur le territoire national de 625 logements à vocation sociale**, qu'elle loue, dans des conditions financières adaptées à la situation des personnes accompagnées, soit directement, soit via l'association Champ Marie. Celle-ci a été créée en 1991 par l'association fondatrice afin d'assurer une intermédiation locative (sous-location) pour des publics en grande précarité. En 2014, la Fondation Bersabée a porté une attention particulière aux travaux d'entretien de son parc immobilier social.

3 - LA FONDATION PHILIPPE OTHENIN-GIRARD

Cette fondation gère un vaste domaine à **Mont-Evray, en Sologne**, sur lequel a été érigé le Centre de Rencontre des Générations (CRG) au statut d'EHPAD¹, qui propose un hébergement temporaire ou prolongé à des personnes âgées ou en fin de vie.



4 - LA FONDATION MIREILLE ET PIERRE LANDRIEU

Cette fondation privilégie l'**aide aux structures d'accompagnement des personnes malades, en fin de vie ou en soins palliatifs**.

En 2014, elle a financé :

- le développement de l'accompagnement mené par des bénévoles des petits frères des Pauvres, de personnes malades ou en fin de vie,
- des lits dédiés pour des personnes en fin de vie en très grande précarité ou sortant de prison,
- des formations pour des bénévoles et des professionnels de santé,
- et différentes actions menées par des structures partenaires spécialisées en soins palliatifs.



¹ EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes



5 - LA FONDATION **UTB**

En étroite collaboration avec son comité d'experts spécialistes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, la Fondation UTB a organisé et financé :

- des **séjours de détente** pour les couples dont l'un a été atteint jeune (avant 60 ans), par la maladie d'Alzheimer,
- des **accueils de jour** et des sorties culturelles pour des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives,
- des actions de communication favorisant l'entraide entre couples.



6 - LA FONDATION **LECORDIER** POUR LES FEMMES SDF

Son comité de gestion a choisi d'**intervenir de façon prioritaire auprès des femmes en détresse les plus âgées.**

En 2014, la Fondation Lecordier a financé des actions :

- d'**hébergement en hôtel** en lien avec des équipes des petits frères des Pauvres,

- d'orientation vers les soins et l'éducation sanitaire,
- d'accueil de jour via l'Association Femmes SDF de Grenoble,
- et d'accueil en milieu rural de femmes en situation de précarité.



7 - LA FONDATION **LOUISE ROULIN**

Cette fondation, issue de la dissolution de l'Association Clair Regard, **lutte contre l'isolement des personnes âgées.**

Elle finance essentiellement des actions portées par l'Association les petits frères des Pauvres :

- **démarrage ou développement de nouvelles équipes** d'accompagnement des personnes âgées,
- **financement de rénovation d'établissements d'accueil**,
- **formation de bénévoles** à l'action « grande précarité »,
- **nouvelles formes d'accompagnement** : sorties au musée, musique en milieu rural pour personnes âgées et isolées, accompagnement de personnes sourdes, etc.

8 - LA FONDATION **ANDRÉE MORILLON**

Cette fondation, créée en décembre 2014, entend soutenir des actions visant à apporter un soutien à des personnes âgées n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, prioritairement aux familles des victimes d'un accident médical par refus d'assistance, ainsi qu'à des personnes malades ou en fin de vie, et/ou des personnes hospitalisées.

Le modèle socio-économique de la Fondation

La Fondation des petits frères des Pauvres tire essentiellement ses ressources :

- des dons et legs qui lui sont consentis par ses donateurs et testateurs,
- des revenus de ses activités : loyers modérés payés par les personnes accompagnées plus une partie des charges des logements mis à leur disposition,
- des revenus de sa dotation : revenus immobiliers et financiers.

Les dons, legs et versements des fondateurs permettent de mener les actions : d'une part directement, par l'acquisition de logements et de structures d'hébergement ; d'autre part, indirectement, par le financement d'actions menées par des associations œuvrant dans le même but, qu'il s'agisse de l'Association les petits frères des Pauvres, ou d'autres associations partenaires.

Les revenus de l'activité de logement social permettent l'entretien régulier du parc immobilier social de la Fondation Bersabée.

Les revenus de la dotation sont utilisés pour couvrir les frais de fonctionnement de la fondation.

« La Fondation des petits frères des Pauvres se doit d'être une structure pérenne ; sa gestion est travaillée et orientée afin de permettre le financement d'actions dans le temps, ce temps pouvant être de cinq ans, de quinze ans voire davantage. L'attention portée à l'évolution des besoins des personnes âgées ou de grande Pauvreté doit conduire la Fondation à anticiper les besoins de financement liés aux actions à mettre en œuvre. C'est notre devoir et notre volonté. Que les donateurs, testateurs et fondateurs qui nous soutiennent en soient pleinement remerciés. »

MARINA FRYs, TRÉSORIÈRE



Activité générée par le bénévolat

77 bénévoles apportent leurs compétences pour :

- le suivi du parc immobilier, la gestion des projets de rénovation, l'accompagnement des locataires lorsque c'est nécessaire,
- le développement de l'activité immobilière notamment grâce aux opérations d'acquisition et de cession,
- l'administration : contrats locatifs, comptabilité, contrôle interne, relations avec les syndicats, suivi des litiges, gestion administrative des dossiers de legs, etc.
- l'animation des fondations abritées, la participation à leurs comités de gestion et la rencontre avec les porteurs de projets,
- la recherche de fonds, la communication et les relations avec les grands donateurs,
- la participation au Comité des placements.

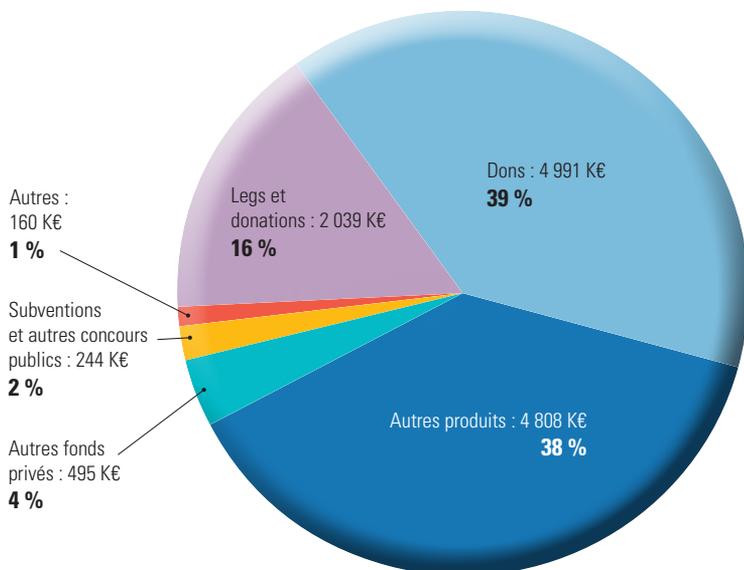
Ce qui a représenté sur 2014 un total de 18 543 heures de bénévolat, soit 11,3 ETP¹.



¹ Equivalents temps plein

Les ressources

Ressources totales : 12 737 K€



Détail des ressources

2014 a été une belle année au niveau de la réalisation de legs et donations. Les dons, quant à eux, ont augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente.

Les donateurs ont contribué par leurs dons à hauteur de **4 991 K€ contre 4 707 K€ en 2013**, ressources complétées de réalisation de legs et donations pour **2 039 K€ contre 143 K€ en 2013**. La générosité du public représente donc 55 % des ressources totales 2014 (contre 44 % en 2013).

Les **autres fonds privés**, soit 495 K€, sont constitués principalement des **versements des fondateurs** pour **372 K€ contre 330 K€ en 2013** et d'une partie de la dotation consommable d'une fondation abritée.

Les **autres produits** sont composés pour l'essentiel de produits immobiliers : **produits du FSL** (fonds social de logement) qui correspondent aux loyers et charges réglés par les personnes accompagnées et les résidences sociales pour 2 586 K€ et aux **produits du FCP** (fonds commun de placement) consistant en loyers d'immeubles de rapport pour 1 311 K€ permettant le financement du fonctionnement de la fondation.

Ils comprennent des **produits financiers** pour 463 K€ et des produits divers et exceptionnels pour 448 K€ (dont 363 K€ de vente d'immobilier).

Évolution des dons et des versements des fondateurs (en milliers d'euros)

	2013	2014
Fondation abritante	4 377	4 660
Fondation Bersabée	296	290
Autres fondations abritées	364	413
Totaux	5 037	5 363

Indicateurs clés 2014

55% des ressources issues de la générosité du public

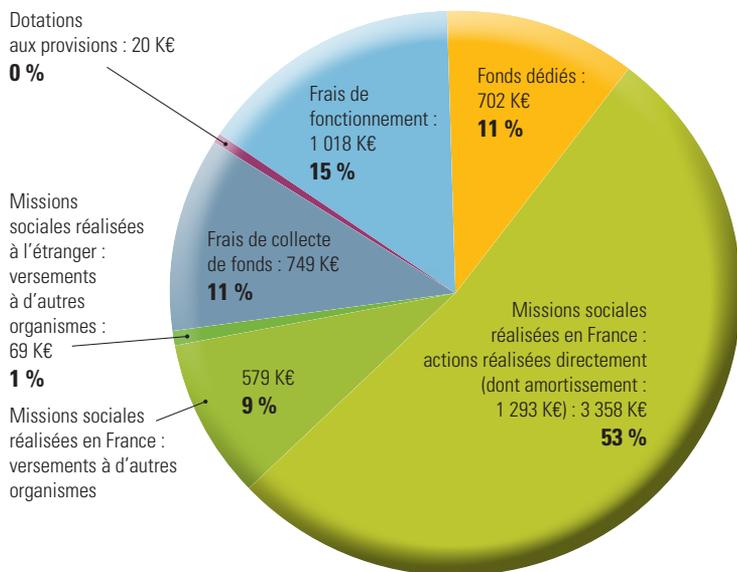
15% des dépenses en frais de fonctionnement

11% des dépenses en frais d'appel à la générosité du public

74% des dépenses en missions sociales (dont 63 % réalisées en 2014 et 11 % à réaliser les années suivantes)

Les emplois

Emplois totaux (hors investissements) : 6 675 K€



Détail des emplois

Les **missions sociales** totalisent 4 186 K€ soit **63 % des emplois totaux** de l'exercice 2014 contre 4 231 K€ en 2013.

Les **fonds dédiés** pour 702 K€ comprennent 98 K€ de dons affectés par des donateurs à des missions sociales particulières et 604 K€ d'excédents réalisés par les fondations abritées. Cette inscription en fonds dédiés traduit les engagements à réaliser en missions sociales sur les prochaines années grâce à ces ressources affectées.

Les **frais de collecte** de fonds représentent **11 % des emplois** contre 6 % en 2013. Cette évolution résulte d'une participation nouvelle de la fondation aux dépenses communes engagées par l'Association les petits frères des Pauvres dans ce domaine. Jusqu'à cette date, la Fondation ne prenait en charge que celles qui lui étaient directement affectables.

Enfin, les **frais de fonctionnement** sont de **1 018 K€ en 2014 contre 1 037 K€ en 2013**. Ils comprennent, outre les frais de siège, les charges générées par la gestion des immeubles du Fonds Commun de Placement pour 528 K€ (dont 245 K€ de dotations aux amortissements).

Cette présentation des emplois n'intègre pas un des éléments essentiels de la Fondation et notamment de la Fondation abritée Bersabée à savoir les **investissements en logements sociaux** - diffus ou résidences sociales - d'un montant de 2 343 K€ en 2014.

Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public, utilisées sur 2014

Sur les 7 030 K€ de ressources collectées auprès du public en 2014 (dons et legs)

► **2 712 K€ (soit 39 %) ont financé les emplois 2014 de la façon suivante :**

● **Missions sociales** pour 1 963 K€ (soit 72 %) correspondant à :

- actions d'aide au logement réalisées directement par la Fondation Bersabée : 273 K€,
- près de la moitié des investissements immobiliers sociaux de la Fondation Bersabée : 1 405 K€,
- actions d'aide à des couples par la Fondation UTB : 15 K€,
- versements à d'autres organismes agissant en France : 270 K€

● **Frais de recherche de fonds : 749 K€ (soit 28 %).**

► **61% des ressources de l'année (soit 4 318 K€) n'ont pas été dépensés**, principalement parce que l'association fondatrice a demandé la mise en réserve de fonds pour permettre le financement d'investissements lourds actuellement à l'étude et d'autres actions de développement.

L'ESSENTIEL 2014

Principaux postes du bilan et politique de réserve

PRINCIPAUX POSTES DU BILAN après affectation du résultat 2014 (EN MILLIERS D'EUROS)					
Actif net			Passif		
	2013	2014		2013	2014
Actifs immobiliers du Fonds Social de Logement ¹	55 812	58 726	Dotations pérennes et consommables et apports sans droit de reprise <i>(dont abritante : 11 776 ; Bersabée : 40 210 ; autres abritées : 2 481)</i>	52 828	54 467
Actifs immobiliers du Fonds Commun de Placement ²	8 750	8 788	Réserves affectées au financement des actifs immobiliers <i>(dont Bersabée : 14 632)</i>	12 972	14 632
Actifs financiers du Fonds Commun de Placement ³	9 582	9 445	Autres réserves et report à nouveau <i>(dont abritante : 19 416)</i>	15 014	19 416
Autres actifs immobilisés	278	229	Subventions d'investissement <i>(dont Bersabée : 3 484)</i>	3 707	3 484
Trésorerie	21 332	27 164	Fonds dédiés <i>(dont abritante : 234 ; Bersabée : 9 585 ; autres abritées : 658)</i>	9 868	10 477
Créances	1 225	934	Dettes et provisions	2 590	2 810
TOTAL BILAN ACTIF	96 979	105 286	TOTAL BILAN PASSIF	96 979	105 286

¹⁾ FSL : logements mis à disposition des personnes âgées accompagnées.
²⁾ FCP immobilier : immeubles de rapport loués au prix du marché dont les revenus couvrent les frais de fonctionnement.
³⁾ FCP financier : placements financiers produisant des revenus destinés à la couverture des charges de fonctionnement.

Réserves de la fondation

Le résultat de l'exercice 2014 d'un montant de 6 062 K€ est affecté par le Conseil d'Administration en réserves et report à nouveau portant ceux-ci à 34 048 K€ décomposés comme suit :

- **14 632 K€** de réserves déjà utilisées au financement des actifs immobiliers de la fondation abritée Bersabée. Le niveau important de ces réserves résulte de la politique de développement constant et d'entretien régulier de ce parc social et de son amortissement prudent.
- **16 451 K€** de réserves de l'abritante dont :
 - 12 347 K€ permettant le financement ultérieur d'actions ou d'investissements à long terme ; en particulier, la fondation abritante mène l'étude d'un projet immobilier important en liaison étroite avec l'Association les petits frères des Pauvres ; par ailleurs, la fondation abritée Bersabée a plusieurs projets importants à l'étude ;
 - 1 902 K€ affectés à trois résidences sociales de la fondation abritée Bersabée, récemment rénovées. Cette réserve de fonds privés affectés

est versée chaque année à hauteur de 154,5 K€ afin de compenser le faible niveau des loyers inhérent au caractère social de ces résidences ;

- 2 202 K€ conservés pour de futurs projets de la fondation ;

- **2 965 K€** de report à nouveau de la fondation abritante.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés de l'abritante (**234 K€**) correspondent à des dons affectés spécifiquement par des donateurs. Ils seront utilisés pour le financement d'actions sociales et la création d'une nouvelle fondation abritée.

Les fonds dédiés des fondations abritées (**10 243 K€**) sont constitués du cumul de leurs ressources non encore utilisées. Ils comprennent :

- Les fonds dédiés de la Fondation **Bersabée** pour **9 585 K€** ; ces fonds seront utilisés au financement de grands projets de création de logements groupés et de résidences sociales.
- Les fonds dédiés des **6 autres fondations abritées** pour **658 K€** ; ils permettront de mener à bien les projets de ces fondations.

38 ans d'existence

7 fondations abritées

13 salariés

77 bénévoles

LA FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Accompagner et tisser la fraternité

« Des fleurs avant le pain » : en fidélité à l'intuition d'Armand Marquiset, et en lien étroit avec le groupe des petits frères des Pauvres, les actions menées par la Fondation des petits frères des Pauvres et ses fondations abritées visent à tisser des liens durables d'amitié et de soutien concret avec les personnes démunies vieillissantes.

La Fondation appuie son action sur une équipe de salariés et de bénévoles expérimentés aux profils divers, motivés par cette vision partagée de fraternité avec les plus pauvres.



ARMAND MARQUISSET,
FONDATEUR DES PETITS FRÈRES
DES PAUVRES

Des garanties de gestion transparente



Reconnue d'utilité publique, la Fondation des petits frères des Pauvres compte parmi son conseil d'administration des représentants des ministres de l'Intérieur, des Finances et du Logement.

Ses comptes sont certifiés chaque année par le Cabinet Deloitte.

Elle est agréée par le Comité de la Charte du Don en confiance et se soumet annuellement aux contrôles de ses représentants.

Agir avec la Fondation

En créant une fondation abritée sous égide de la Fondation des petits frères des Pauvres, vous êtes certain que votre fondation bénéficiera d'un appui dans la durée, voire au-delà de votre disparition ou de celle de vos proches.

Vous pouvez aussi choisir de soutenir l'action de la Fondation des petits frères des Pauvres de différentes façons : don, legs, donation, donation temporaire d'usufruit...

À ces différents modes de soutien correspondent des dispositifs fiscaux spécifiques, fortement incitatifs. N'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les informations de ce document sont issues du rapport d'activité et des comptes annuels de l'année 2014, disponibles sur le site internet fondation.petitsfreresdespauvres.fr ou obtenus sur simple demande écrite.



Fondation des petits frères des Pauvres
Reconnue d'utilité publique

64 avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 14 15 - Fax 01 40 21 65 45